LE VINGT / HUIT

Le **magazine**
de la **communauté**
de **communes**
des **Villes Sœurs**

villes sœurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

villes-soeurs.fr

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Eddie FACQUE

— Président de la Communauté de communes des Villes Soeurs

Chères habitantes, chers habitants,

Vous tenez entre vos mains l'édition 2026 de votre magazine le Vingt-huit. Je suis heureux de vous inviter à découvrir, au fil de ses pages, la vie de votre Communauté de communes.

À l'heure où le virtuel tient une place toujours plus importante, nous continuons à vous proposer ce journal en version papier. Une façon de permettre à chacun de rester informé, y compris celles et ceux qui sont moins à l'aise avec les outils numériques. Informer, expliquer et rendre compte, c'est aussi notre rôle.

Cette année marque le début d'une nouvelle mandature. En mars dernier, vous avez élu vos conseillers municipaux, parmi lesquels les conseillers communautaires qui siègent au sein de notre assemblée et participent aux décisions sur l'avenir de nos 28 communes.

Vous découvrirez leurs visages dans ce numéro et comment s'organisent leurs actions au service des habitants.

Les conseillers communautaires m'ont fait l'honneur de me renouveler leur confiance et me confier la présidence.

Hors de toute logique partisane, avec tous, je continuerai à aborder les prochaines années avec pragmatisme, avec un seul but, mener à bien notre projet de territoire pour améliorer nos conditions de vie. Tant d'enjeux nous animent :

- La santé : lutter contre la désertification médicale, la construction du futur hôpital ;
- Les mobilités : avec l'évolution du transport à la demande ;
- Le développement de l'attractivité de notre territoire : avec entre autres, la démarche engagée pour obtenir le label Pays d'art et d'histoire.

Dans un contexte budgétaire des plus contraints et marqué par les ponctions qu'opère l'État dans nos caisses, nous poursuivons néanmoins le déploiement de services publics de qualité. Les compétences de la CCVS sont nombreuses et elles ont toutes un même objectif : être utiles et apporter des réponses concrètes à vos besoins.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Vingt-huit.

SOMMAIRE

EN ACTION 04

Votre nouveau Conseil communautaire : une énergie collective au service de votre quotidien

Une journée avec la Communauté de communes !

La CCVS en action, en quelques chiffres clés

CAUSES COMMUNES 10

Futur hôpital d'Eu : les travaux approchent

GRAND ANGLE 12

Santé : elles ont poussé la porte du centre O2S... et leur quotidien a changé !

DOSSIER 14

Mobilité : votre transport à la demande (TAD) s'adapte

DECRYPTAGE 16

Démêler le vrai du faux sur le tri

Le compostage, un geste simple pour réduire ses déchets

Vos anciens meubles ont de l'avenir

PROCHE DE VOUS 20

Permanences : droit, santé, logement... des professionnels à votre écoute

À vélo : des solutions pour que tout roule !

BIEN VIVRE 22

Prix littéraire des Villes Sœurs : une rentrée à la page

Nos pépites patrimoniales et touristiques !

Le magazine d'information de la Communauté de communes des Villes Sœurs.
Octobre 2026 - www.villes-soeurs.fr
Directeur de la publication : Eddie FACQUE
Responsable de la communication / Rédacteur en chef : Sarah FERREIRA
Rédaction : Inès FERREIRA-AVENEL, Sarah FERREIRA
Conception et mise en page : Cœur d'articho
Crédits photos : Communauté de communes des Villes Sœurs
Impression : Sprint Fabregue
Tirage : 25 400 ex exemplaires
Dépôt légal : ISSN en cours.

Papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Suivez l'actu de votre Communauté de communes sur son site internet et sur les réseaux sociaux !

villes soeurs

villes-soeurs.fr

Votre nouveau conseil communautaire : une énergie collective au service de votre quotidien

Installés le 9 avril 2026, les nouveaux élus communautaires sont au nombre de 71 et représentent les 28 communes de la Communauté de communes des Villes Soeurs. Ces femmes et ces hommes agissent au service du territoire et de ses habitants. Ils portent des projets communs : ***accompagner les mobilités, développer le tourisme et l'économie locale, préserver l'environnement, aménager le territoire…*** *Découvrez les élus du* ***mandat 2026-2032*** *et le fonctionnement de l'intercommunalité pour mieux comprendre son action au quotidien.*

Qui fait quoi ?

Au sein de l'intercommunalité, deux instances jouent un rôle essentiel : le conseil communautaire et le bureau communautaire.

Le conseil communautaire

Chaque commune membre est représentée dans ce conseil d'après une répartition, fixée de droit par l'État et qui tient compte du nombre d'habitants. C'est une assemblée délibérative, comme votre conseil municipal. Elle élit le président et le bureau communautaire et se réunit en assemblée publique pour voter les grandes décisions, formalisées par des délibérations.

Curieux de savoir ce qui se passe chez vous ?

Flashez ce QR Code et hop ! Suivez les conseils communautaires en direct et ne manquez rien de l'actualité des Villes Sœurs.

Le bureau communautaire

Instance de réflexions et d'échanges, le bureau, sur l'impulsion de ses membres, examine les principaux dossiers, suit les projets en cours et prépare les orientations stratégiques de la Communauté de communes. Il permet ainsi de discuter en amont des sujets qui seront ensuite soumis au conseil communautaire.

15 élus au bureau communautaire

« Agir ensemble, au plus près de chacun »

Eddie Facque
président

Laurent Jacques
1er vice-président
chargé du suivi du dossier de l'EPR 2 de Penly

Éric Pruvost
2e vice-président
chargé de l'urbanisme, du plan local de l'Habitat et de la GEMAPI*.

Raynald Boulenger
3e vice-président
chargé de la collecte et de la gestion des déchets ménagers et déchets assimilés

Jean-Marc Gillet
4e vice-président
chargé de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et du plan Intercommunal de Sauvegarde.

Marcel Le Moigne
5e vice-président
chargé des aires des gens du voyage et du label « Pays d'art et d'histoire »

Martine Douay
6e vice-présidente
chargé du Contrat Local de Santé (CLS).

Jérémy Moreau
7e vice-président
chargé des finances communautaires

Jean-Charles Vitaux
8e vice-président
chargé du numérique et du réseau des bibliothèques

Bruno Saintyves
9e vice-président
chargé du développement des mobilités douces et des transports en commun

Robin Devogelaere
10e vice-président
chargé du développement économique

Nicolas Catteau
11e vice-président
chargé du tourisme

Agnès Join
Conseillère déléguée
chargée du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Sabrine Barthelemy
Conseillère déléguée
chargée de l'insertion professionnelle

Vincent Morand
Conseiller délégué
chargé du Plan Climat-Air-Energie, Territorial (PCAET).

*GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

71 élus communautaires

Nathalie MARTEL

Patrice PION

Marcel LE MOIGNE

Catherine LORPHELIN

Jérôme BLONDEL

Hervé BRASSEUR

Jean-Charles VITAUX

Denis ROUTIER

Claire CARDON

Éric PRUVOST

Isabelle HOCHART

Jérôme TROPHARDY

Benoît OZENNE

Christine COURQUIN

Daniel CAVÉ

Pierre MONCHAUX

Maria-Christina CAVALLO-DUMONT

Hervé ADAM

José MOULIN

Frédéric QUENTIN

Sylvie DIOT

Christophe CASTELOT

Corinne LEPINETTE RIOUX

Michel BARBIER

Sabrine BARTHELEMY

Fabrice FOUQUEMBERG

Patrick GROSJEAN

Isabelle GARDÉ

Emmanuel NOËL

Nicolas CATTEAU

Élodie DEFRETIN

Laurent JACQUES

Rachid CHELBI

Clément VANHEUVERSWYN

Bruno SAINTYVES

Didier JOURNOIS

Jean-Pierre TROLEY

Karine PETIT

Agnès JOIN

Charlie ROIX

Aurélien D'HIER

Margaux HÉRIVEAUX

Christian COULOMBEL

Yann CUEFF

Vincent MORAND

Monique MONCHAUX

Marylise BOVIN

Bruno LANGLOIS

Catherine ADJERAD

Martine DOUAY

Alain GREBOVAL

Dominique MALLET

Romain LECLERCQ

Élus titulaires
Élus suppléants

François PÉGARD

Baptiste RASSE

Jérémy MOREAU

Jean-Marc GILLET

Cécile MANGE

Robin DEVOGELAERE

Claudine BRIFFARD

Eddie FACQUE

Alain PICARD

Nathalie VASSEUR

Philippe VERMEERSCH

Frédérique CHÉRUBIN-Q.

Emmanuel MAQUET

Monique EVRARD

Vincent ROUSSELIN

Catherine VITTECOQ

Philippe PAVIO

Raynald BOULENGER

Parcours d'une décision

1 Une idée, un besoin : le projet est conçu et évalué

2 Les élus l'analysent

3 Le projet est préparé et soumis au conseil

4 Les élus débattent et votent

La Communauté de communes des Villes Sœurs, c'est :

28 communes

1 président

3 conseillers délégués

11 vice-présidents

49 conseillers communautaires titulaires +

22 suppléants

Une journée avec la Communauté de communes !

De votre réveil à votre coucher, la Communauté de communes des Villes Sœurs est à vos côtés dans de nombreux domaines de la vie quotidienne.

5h00 - TRI DES DÉCHETS
L'agent qualité déchets contrôle le contenu des bacs jaunes pour identifier les erreurs de tri avant la collecte.

8h40 - PETITE ENFANCE
L'animatrice du Relais Petite Enfance prépare les activités d'éveil pour les assistantes maternelles et les tout-petits.

10h00 - GEMAPI
La responsable GEMAPI vérifie l'état des ouvrages qui protègent le littoral avec le syndicat chargé de leur entretien et surveillance, pour identifier les travaux à prévoir.

14h00 - DEV ECO
Romuald est reçu par un conseiller pour sa création d'entreprise lors d'une permanence à la CCVS.

14h30 - TOURISME
L'office du tourisme destination Le Tréport-Mers informe des visiteurs de passage sur les activités à découvrir sur le territoire !

14h45 - MAISON DES SERVICES PUBLICS
Odile a rendez-vous à la Maison des Services Publics pour sa démarche en ligne auprès de la CAF.

17h00 - SPORT SANTÉ
Chloé profite de son cours en bassin au centre O2S.

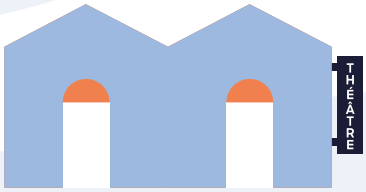

20h30 - CULTURE
Julien, étudiant, va au théâtre grâce à son Pass « Sortir dans les 28 » dans les 28, offert par la CCVS.

*GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La CCVS en action, en quelques chiffres clés !

7 301 personnes
accompagnées par la Maison des Services Publics en 2025.

160 000 tonnes
environ de galets déplacés suite au passage de la tempête Goretti sur le littoral de la CCVS.

49 600 visiteurs
accueillis à l'office du tourisme destination Le Tréport Mers l'été 2026

91 000€ versés
en 2025 aux étudiants en médecine et odontologie (dispositif d'indemnité d'études et de projet professionnel de la CCVS).

80 000 documents
empruntables dans les bibliothèques du réseau grâce à la carte unique et la navette.

162 familles
renseignées par le Relais Petite Enfance en 2025 (modes d'accueil, contrats d'assistantes maternelles agréés...).

10 167 voyageurs
accompagnés grâce au transport à la demande en 2025.

Futur hôpital d'Eu : les travaux approchent

Le projet de relocalisation de l'hôpital d'Eu suit son cours. L'appel d'offres, qui doit permettre de choisir les entreprises chargées des travaux, a été lancé par l'hôpital. Les premiers coups de pioche de cet équipement majeur pour l'avenir de la santé sur le territoire, sont attendus début 2027.

Une nouvelle étape vient d'être franchie pour la relocalisation de l'actuel hôpital d'Eu, qui sera implanté sur les hauteurs de la ville. Un appel d'offres pour la réalisation des travaux est en cours. À l'issue de cette phase de consultation, le chantier pourra être engagé sur le terrain de près de 6 hectares, situé route de Mancheville, à proximité immédiate du Centre O2S sport, santé et bien-être. Le centre hospitalier sera un réel atout pour les habitants.

Améliorer l'accès aux soins

Inscrite dans le Ségur de la santé et le plan régional de modernisation de l'offre de soins en Normandie, la reconstruction du centre hospitalier d'Eu répond à plusieurs enjeux essentiels pour le territoire. Elle doit permettre de maintenir une offre de santé de proximité, d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des prises en charge, tout en attirer de nouveaux praticiens sur le territoire. Très attentive à ces enjeux, la Communauté de communes des Villes Sœurs s'est pleinement engagée dans le projet. Elle participe à son financement et a notamment acquis le terrain destiné à accueillir le futur hôpital, avant de le mettre à disposition du groupement hospitalier Caux-Maritime.

Pourquoi une reconstruction ?

Plusieurs raisons ont conduit à la reconstruction. Le bâtiment actuel est situé en zone rouge inondable du Plan de prévention des risques, ce qui limite fortement les possibilités d'extension ou d'agrandissement. Ses locaux, devenus trop anciens, ne permettent plus de répondre pleinement aux exigences actuelles en matière de sécurité, d'accessibilité et de conditions d'accueil. Enfin, une rénovation lourde coûterait davantage qu'un hôpital neuf, pour des formalités et une praticité moindre.

Un véritable pôle santé et d'accompagnement de proximité

Le futur centre a été pensé pour regrouper sur un même site les activités sanitaires (médecine, urgences, soins de suite…) et médico-sociales aujourd'hui assurées par l'établissement. L'hôpital intègrera un EHPAD de 136 places avec un pôle d'activités et de soins adaptés et des unités de vie dédiées aux personnes atteintes de troubles cognitifs dont la maladie d'Alzheimer. Comme indiqué par le groupement hospitalier Caux Maritime, l'établissement « *aura pour mission de poursuivre les prises en charge actuelles en organisant mieux celles des patients présentant des troubles neurocognitifs* ». Il comprendra également un service d'urgences et une antenne SMUR, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), un pôle de consultations avec différents professionnels de santé et un pôle sanitaire de 40 lits pour les patients nécessitant une hospitalisation, le tout dans des locaux flambant neufs. Il est aussi prévu qu'un centre d'imagerie soit implanté à proximité. De quoi permettre d'accueillir dans des conditions optimales les habitants du territoire. Quant au site actuel, une réflexion portée par la ville d'Eu et le centre hospitalier est en cours sur son devenir.

Pourquoi cela prend du temps ?

Une question que vous pouvez légitimement vous poser : pourquoi ce projet prend du temps à se concrétiser ? La reconstruction de l'hôpital d'Eu a nécessité plusieurs étapes réglementaires et techniques. Après le choix du site et son acquisition par la CCVS, en moins de 8 mois, différentes études ont été menées pour évaluer l'impact du bâtiment sur son environnement, et les Plans locaux d'urbanisme d'Eu et d'Étalondes ont dû être modifiés pour rendre cette zone constructible pour un tel projet. Une concertation au moyen d'une réunion publique et de deux enquêtes publiques a été nécessaire. Déposé fin 2025, le permis de construire a été accordé par le Préfet en juillet 2026. La Communauté de communes veille au bon déroulement de ce projet, en termes d'aménagements urbains.

EN CHIFFRES :

43,2 M€ C'est le coût total du projet dont une partie assumée par la CCVS, notamment au travers de terrains qu'elle a acquis.

Le projet est aussi soutenu par l'État, la Région, le Département et l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) de Normandie et EDF.

Prochaines grandes étapes

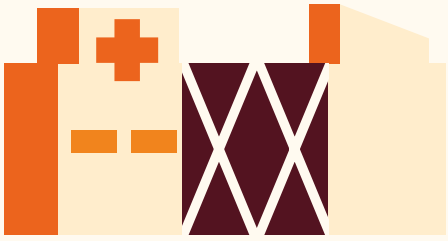

1. **Choix des entreprises**
   Finalisation de l'appel d'offres lancé à l'été 2026 et désignation des entreprises chargées des travaux.
2. **Lancement du chantier**
   Début des travaux programmé au 1er trimestre 2027
3. **Construction du futur hôpital**
   33 mois de travaux sont prévus pour une mise en service de l'hôpital au 2nd semestre 2029, si le calendrier des travaux est tenu.

Santé : elles ont poussé la porte du centre O2S… et leur quotidien a changé !

Votre Mag le Vingt-huit a rencontré trois femmes aux parcours différents, réunies par une même expérience au centre O2S. Accueillies par une équipe bienveillante et à l'écoute de leurs besoins et de leur rythme, elles y ont retrouvé un nouveau souffle.

Nadine, 71 ans
Abonnée aux cours de sport collectif

« Ça booste !

« Je viens depuis plusieurs années. À l'époque, je venais de me faire opérer du genou et je voulais perdre du poids. J'ai été accompagnée par la coach, et j'ai perdu 25 kilos. Ici on se sent à l'aise. On ne ressent pas le regard des autres. Tout le monde se parle. Je fais deux heures de sport par jour, je participe aux cours en bassin comme l'aquabike, l'aquacircuit et l'aquaboxing et aux cours en salle : stretching, Pilates, yoga, relaxation musculaire et Zumba. Je ne viens jamais à reculons ! Plutôt que de rester à la maison à regarder la télévision, ça permet de rythmer la journée, de sortir de la routine et ça booste ! Je discute avec des jeunes aux cours du soir et ils m'apprennent plein de choses. C'est vraiment bien. »

Liliane, 65 ans
Participante au programme
« ma retraite active »

« Des liens d'amitié se créent

« Il y a deux ans, au moment de prendre ma retraite, je cherchais un endroit pour continuer à bouger et ne pas rester sédentaire. J'ai trouvé le programme « ma retraite active ». On travaille tout en douceur et on peut être accompagné individuellement si on en a besoin. En suivant les séances, je me suis aperçue qu'il y avait certains mouvements que je ne faisais pas dans mon quotidien. Lors des séances, on bouge pendant 45 minutes sachant qu'il y a aussi des échauffements avant. Ça me fait énormément de bien. Des liens d'amitié se créent aussi. À la fin, on se réunit autour d'une table et on partage un moment ensemble. »

Marie-Hélène, 58 ans
Bénéficiaire des soins oncologiques de support

“Un rayon de soleil dans ma vie

« J'ai entendu parler des soins oncologiques de support par l'intermédiaire d'une amie. J'ai débuté le programme en juin. On fait du sport, des jeux de mémoire, des soins socio-esthétiques et des séances de diététique. Pour moi, ça a été une libération aussi bien physique, car le sport permet d'atténuer les douleurs liées au traitement, que psychologique, grâce aux soins socio-esthétiques. Ces soins prodigués par l'esthéticienne m'ont beaucoup apporté et m'ont permis d'extérioriser beaucoup de choses. Ça a été un complément très important. Le programme a été un rayon de soleil dans ma vie pour traverser cette période compliquée. Ça m'a fait du bien de voir du monde et de pouvoir parler librement avec des personnes qui vivent la même chose. L'équipe du centre ne compte pas son temps et ça, c'est très important surtout à notre époque. Je vais prendre un abonnement pour continuer à venir faire du sport. »

Un centre habilité Maison sport-santé

O2S s'engage depuis plusieurs années dans la prévention santé. Un engagement reconnu par l'habilitation Maison Sport-Santé obtenue en 2023.

Nouveau

- Des ateliers **pour accompagner les premiers repas de bébé** et en faire un moment de plaisir et de découverte.
- Des évènements tels que des conférences et ateliers sur les **sources de pollution** dans la maison.

Le saviez-vous ?

Le centre O2S propose des séances de bébé nageur (4 mois à 3 ans) et de jardin aquatique (pour les 3-8 ans).
Des moments de partage en famille dans l'eau !

Infos pratiques :

: 49 Route de Mancheville à Eu
: **o2s@villes-soeurs.fr**
: **02 35 50 53 60**
: du lundi au vendredi de 9h à 20h, samedi de 9h à 14h et de 14h45 à 17h.

Mobilité : votre transport à la demande s'adapte !

Depuis quelques années, la Communauté de communes propose un service gratuit de transport à la demande pour faciliter vos déplacements sur le territoire. Récemment, ce service a été repensé pour mieux répondre à vos besoins !

La Communauté de communes a choisi de faire de la mobilité un axe d'action sur son territoire. À travers son service de transport à la demande, elle développe des solutions de déplacement accessibles au plus grand nombre. Le TAD, c'est simple, pratique et gratuit : vous réservez un trajet d'un point A à un point B et un minibus vient vous chercher à l'un des points de desserte prévus sur le territoire. Pour proposer un service encore plus souple et en phase avec les usages et les nouvelles habitudes de déplacement, **la CCVS a repensé ce service.** L'amplitude horaire a été élargie et les modalités de réservation assouplies.

Des trajets encore plus simples à organiser :

- Le service de minibus gratuit fonctionne désormais de **8h à 19h, en continu.**
- Fini la réservation obligatoire la veille : vous pouvez réserver un trajet jusqu'à **deux heures avant** le départ.

Un service complémentaire aux lignes de bus

Un rendez-vous à la Maison des Services Publics, une course à faire chez un commerçant, une séance de sport à O2S, une consultation médicale... et pas de bus régulier sur ce trajet ? Le transport à la demande (TAD) peut alors répondre à votre besoin. Il a été conçu pour être utilisé lorsque votre déplacement ne peut pas être effectué par une ligne régulière de bus. Pensez également à vérifier si votre trajet est desservi par **la LICO**, le service de bus gratuit de la Communauté de communes des Villes Soeurs.

Bon à savoir

Le véhicule de transport à la demande dessert les aires de camping-car et est équipé de porte-vélos. Il est accessible aux poussettes et peut accueillir des personnes à mobilité réduite (n'oubliez pas de préciser vos besoins lors de la réservation).

EN CHIFFRES :

le transport à la demande c'est

28 communes

85 arrêts desservis

1000 passagers par mois environ

6 jours sur 7

Deux services gratuits pour vos trajets

Le transport à la demande (TAD) et la ligne de bus communautaire (LICO) sont deux services gratuits de la Communauté de communes, ouverts à tous pour se déplacer sur le territoire, vers les centres-villes et commerces. Lequel utiliser et pourquoi ? On vous guide !

TAD : Transport à la demande

- Je vais à un endroit non desservi par la ligne de bus communautaire
- Je réserve mon trajet
- J'indique mon heure de départ et d'arrivée (comprises entre 8h et 19h)
- Je précise mes besoins (j'ai un vélo, une poussette...)
- Je peux l'utiliser du lundi au samedi

LICO : Ligne de bus communautaire

- Je n'ai pas besoin de réserver
- Je me réfère aux horaires fixes de la ligne
- Je suis à bord d'un minibus qui suit un parcours régulier
- Je peux l'utiliser du lundi au vendredi
- J'ai la possibilité d'avoir des correspondances pour rejoindre Dieppe et Abbeville.

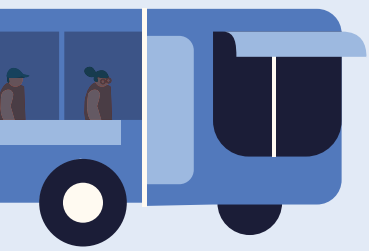

Réservez, montez et profitez du TAD.

Pour réserver un trajet, trois possibilités :

: **02 32 18 40 70**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15, samedi de 9h à 12h30.

: en ligne sur **villes-soeurs.fr**

: en téléchargeant l'application « **My Mobi** » puis en tapant « **Villes Sœurs Mobilité** ».

GET IT ON Google Play | Download on the App Store

My Mobi

On en parle !

La Communauté de communes a lancé une campagne de communication début octobre 2026. Peut-être l'avez-vous croisée sur les réseaux... Capitaine TAD, super-héros de votre mobilité a de nouveaux supers pouvoirs pour faciliter vos déplacements !

Démêler le vrai du faux sur le tri !

Depuis le 1er janvier 2023, la règle simplifiée est : « tous les emballages se trient ». Et pourtant, nous nous posons tous encore des questions devant nos poubelles.

Tous les emballages et papiers se trient dans le sac jaune !

- **Emballages en plastique** : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice et même les pots de yaourt !
- **Papiers** : journaux, magazines, prospectus, livres, cahiers, feuilles, enveloppes (même avec une fenêtre plastique), et tickets de caisse.
- **Emballages en carton** : boîtes de céréales, cartons de suremballage, et petits cartons pliés.
- **Papiers cadeaux** : papiers kraft, papiers glacés, avec ou sans ruban adhésif ou agrafes.

Attention toutefois : les cartons volumineux doivent être déposés en déchèterie.

Quant à votre brosse à dents en plastique, ce n'est pas un emballage : direction la poubelle des ordures ménagères !

Ce qu'il ne faut pas faire :

- **Ne pas déchirer** le papier en petits morceaux, car cela complique son recyclage dans les centres de tri.
- **Ne pas laver** les emballages : inutile de gaspiller de l'eau, il suffit de bien les vider.
- **Ne pas jeter** les mouchoirs, essuie-tout ou couches dans le tri (ils vont avec les ordures ménagères car ils sont souillés).

Pour ceux qui pensent encore que trier ne sert à rien !

Chaque emballage jeté dans la mauvaise poubelle alourdit la facture de la collectivité et donc la vôtre. La mise en décharge entraîne des pénalités financières très strictes (via la taxe générale sur les activités polluantes), alors qu'un déchet trié génère des recettes de recyclage. Ne pas trier, c'est littéralement jeter l'argent du contribuable par la fenêtre.

Est-ce que tous les emballages sont vraiment recyclés ?

Oui, pour la grande majorité. Mais tous les matériaux ne sont pas égaux : si l'acier l'est systématiquement, le plastique accuse encore du retard.

Cette différence s'explique simplement : pour qu'un emballage soit recyclé, il doit être techniquement recyclable et correctement trié. La recyclabilité dépend de sa composition ou de ses colorants. Pour les matières plus complexes, les industriels développent progressivement de nouvelles filières et revoient la conception des produits.

Faut-il tout trier pour autant ?

Absolument ! Même si un emballage n'est pas encore recyclé, le trier lui évite la décharge : il sera transformé en nouvelle matière ou valorisé sous forme d'énergie. Un geste utile dans tous les cas.

Comment réduire ses déchets au quotidien ?

Le constat est clair : nos ordures ménagères contiennent encore une grande quantité d'emballages et de papiers oubliés. Le simple réflexe d'un tri systématique permet déjà d'alléger nos poubelles de manière significative.

Pour aller encore plus loin, plusieurs gestes simples font toute la différence :

- **Composter les biodéchets** : Restes de repas, épluchures et déchets verts représentent un tiers du poids de nos poubelles. Les restes alimentaires sont à composter (lire p.19) et les déchets verts peuvent être apportés en déchèterie ou servir de paillage dans vos jardins une fois broyés.
- **Acheter responsable** : Privilégiez les produits peu ou pas emballés, munissez-vous de cabas réutilisables et optez dès que possible pour des emballages consignés ou réemployables.
- **Donner et réparer** : Vêtements, meubles, livres ou objets de décoration méritent une seconde vie. Déposez-les en recyclerie, en friperie ou dans des boutiques solidaires pour en faire profiter d'autres personnes.

Un doute sur un déchet ?

Téléchargez l'application Le Guide du tri sur Google Play ou sur App Store.

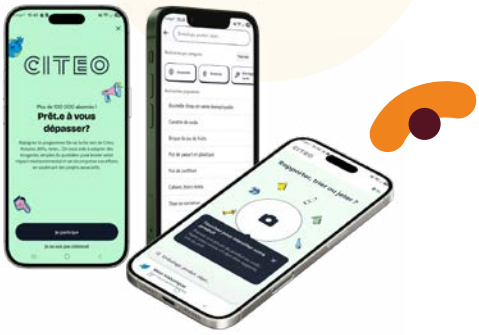

Le compostage, un geste simple pour réduire ses déchets

Le compostage permet de réduire ses déchets tout en produisant un compost naturel. Découvrez les bonnes raisons de vous lancer et comment la Communauté de communes peut vous accompagner.

Saviez-vous que les biodéchets représentent en moyenne 83 kg par habitant et par an dans nos ordures ménagères ? Le compostage permet de détourner une partie de ces déchets de la poubelle et de les valoriser directement en ressources pour le jardin.

Pour vous aider à adopter ce geste simple et écologique au quotidien, la Communauté de communes propose un kit de compostage à tarif préférentiel, grâce à une prise en charge de 60 % du coût de l'équipement. Pour seulement 25 €, le kit comprend :

- un composteur de 400 L ;
- un bio-seau de cuisine ;
- un guide pratique du compostage.

Deux écoles pilotes testent le tri des restes à la cantine !

La Communauté de communes des Villes Sœurs a lancé une phase de test pour transformer les restes alimentaires des cantines en compost. L'école de Criel-sur-Mer et celle du Mesnil-Réaume ouvrent la marche dans le cadre de ce projet pilote.

Un double objectif : environnemental et financier

Face à la hausse continue des coûts de traitement des ordures ménagères, la Communauté de communes cherche des solutions concrètes pour réduire le volume global de ses déchets. Le projet vise également à sensibiliser la jeunesse aux enjeux du tri et du gaspillage.

Au quotidien dans les écoles :

- **Tri et pesée** : à la fin du repas, les assiettes sont débarrassées et les restes de nourriture sont pesés et consignés dans un cahier de suivi.
- **Mélange équilibré** : de la matière sèche est ajoutée aux restes alimentaires pour garantir un compost homogène et de qualité.

Le dispositif sera proposé à d'autres établissements scolaires volontaires du territoire.

Pour obtenir votre composteur :

Réservez votre équipement en contactant l'accueil de la Communauté de communes au 02 27 28 20 87, puis retirez votre matériel, sur rendez-vous, au Pôle Technique et Environnement 12 rue du Long Champ, 80880 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly.

EN CHIFFRES :

800 kg

de biodéchets préservés de l'enfouissement depuis septembre 2025.

Vos anciens meubles ont de l'avenir !

La CCVS développe des solutions adaptées pour aider les habitants à valoriser leurs déchets. Si vous ne pouvez pas donner une seconde vie à vos anciens meubles, pensez à les déposer en déchèterie, dans les bennes Écomaison. Vous éviterez leur enfouissement ou leur incinération et favoriserez leur recyclage.

Meuble en bon état ? Pensez d'abord aux solutions alternatives !

- **Le don :** déposez-les auprès des associations locales de réemploi pour prolonger leur durée de vie.
- **La vente :** donnez-leur une seconde vie entre particuliers.
- **La reprise en magasin :** votre commerçant reprend peut-être votre ancien meuble usagé lors de l'achat d'un neuf.

Le tri des articles de bricolage et de jardin bientôt déployé en déchèterie

La Communauté de communes prépare la signature d'une convention avec Éco-maison pour élargir la collecte sélective et le recyclage des articles de bricolage et de jardin. La filière Brico-Jardin a la particularité d'avoir un périmètre de produits très diversifié, du tournevis à la cabane de jardin, composé de nombreux petits articles comme de très grands.

Ce qui va changer pour vous

Cette convention permettra d'installer en déchèterie des bennes ou des espaces dédiés pour déposer vos anciens outils et équipements de jardinage. L'outillages du peintre et les appareils motorisés thermiques ou électriques ne sont pas inclus dans ces catégories de produits.

Permanences : Droit, santé, logement... des professionnels à votre écoute

▲ Photo : Les permanences de l'Espace Conseil France Rénov' ont lieu tous les mois.

En s'appuyant sur son réseau de partenaires et sa Maison des Services Publics labellisée France Services, la Communauté de communes organise des permanences de proximité pour répondre à vos questions dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Ces professionnels sont là pour vous écouter, conseiller et orienter si besoin, vers les services adaptés.

C'est nouveau !

Un projet pour votre logement ?

Depuis le printemps, l'Espace Conseil France Rénov' vous accompagne gratuitement dans vos projets de rénovation : isolation, économies d'énergie, adaptation du logement à la perte d'autonomie ou travaux importants. Pensez à apporter votre dernier avis d'imposition lors du rendez-vous.

Permanences sans rendez-vous.
Toutes les dates sur villes-soeurs.fr

Une question sur vos droits ?

Le Point justice de la Maison des services publics vous informe sur vos droits, vous oriente vers les interlocuteurs compétents et vous accompagne dans certaines démarches juridiques. Avocat, conciliateur de justice, notaire, commissaire de justice, conseiller de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL)... sont à votre écoute.
Permanences chaque mois.

Sur rendez-vous au 02 27 28 05 91.
Toutes les dates en fonction des professionnels, sur villes-soeurs.fr

Besoin d'aide côté santé ?

Vous rencontrez une difficulté liée à un remboursement, à une prise en charge ou à vos droits auprès de l'Assurance Maladie ? Un professionnel de la CPAM de Rouen-Elbeuf-Dieppe, peut vous recevoir dans les locaux de la Communauté de communes des villes sœurs. La Maison des services publics peut également vous accompagner dans vos premières démarches auprès de la CPAM.

Permanences sur rendez-vous au 3646 ou via ameli.fr
Si vous n'avez pas de compte ameli, les agents de la Maison des services publics peuvent vous aider à effectuer votre démarche.

Envie d'entreprendre ?

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ? Vous êtes déjà chef d'entreprise et avez besoin d'un accompagnement ? La Communauté de communes via son service développement économique notamment accueille des permanences de BGE Picardie et des réunions d'information (les matinales BGE) pour vous conseiller.

Permanences individuelles sur inscription : deveco@villes-soeurs.fr
Toutes les dates sur villes-soeurs.fr

À vélo : des solutions pour que tout roule

De l'entretien de votre vélo au coup de pouce pour passer à l'électrique, la Communauté de communes propose des services et des aides adaptés pour favoriser des modes de déplacement plus doux, au quotidien. Suivez le guide…

Rechargez et réparez en accès libre !

Pour faciliter vos trajets du quotidien et vos balades à vélo, des équipements complémentaires ont été déployés sur nos voies douces et sont accessibles gratuitement 24h/24 :

- **2 bornes de recharge pour vélos électriques (VAE)** : aménagées sous forme d'abris avec banc, elles fonctionnent à l'énergie solaire et permettent de recharger jusqu'à 4 VAE simultanément, tout en offrant des prises USB et secteur pour vos appareils.
- **4 totems de gonflage et de réparation** : une pompe à embout universel pour regonfler les pneus, des outils sécurisés pour effectuer vos petits réglages et dépannages.
- **7 arceaux de stationnement** : pour vous permettre d'attacher votre vélo en toute sécurité.

Jusqu'à 150 € pour passer à l'électrique !

Le saviez-vous ? La CCVS accorde une subvention pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique (VAE). Réservée aux habitants majeurs de nos 28 communes, cette aide finance jusqu'à 25 % du prix d'achat TTC, dans la limite de 150 € par personne (dispositif plafonné à 500 vélos par an). En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à conserver son vélo au moins un an.

Pour en bénéficier, **téléchargez le formulaire sur villes-soeurs.fr**

EN CHIFFRES :

213 demandes
enregistrées et traitées favorablement en 2025.

Contacts
: 02 27 28 07 35
: mobilite@villes-soeurs.fr

Prix littéraire des Villes Sœurs : une rentrée à la page

Le Prix Littéraire des Villes Sœurs 2026 a livré son verdict. Après plusieurs mois de suspense et de lectures assidues dans les bibliothèques du réseau, les votes sont désormais comptabilisés. Envie de découvrir de nouveaux auteurs ou de trouver votre prochaine lecture coup de cœur ? La sélection vous attend sur les étagères !

La grande lauréate 2026

Alissa Wenz

Pour son roman « Le désir dans la cage » – Editions Les Avrils

Les 7 autres pépites à (re)découvrir

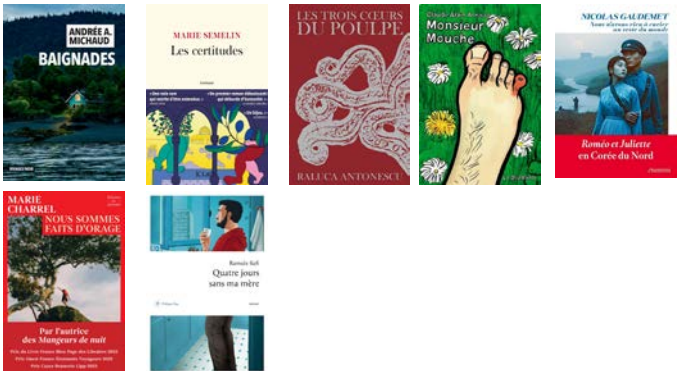

L'histoire de ce prix de lecture participatif a débuté en 2015 et il en est aujourd'hui à sa 11e édition. Chaque année, huit romans francophones contemporains sont mis à l'honneur et les habitants du territoire votent pour leur favori, dans les bibliothèques participantes ou en ligne. Des cafés lecture sont organisés durant le concours, pour échanger sur les lectures de chacun et chacune.

Le saviez-vous ?

Tout au long de l'année dans les 9 bibliothèques :

- Réservez vos ouvrages en ligne et faites-les livrer dans l'une des bibliothèques du réseau.
- Des collections pour tous : romans, bandes dessinées, documentaires, jeux et ressources numériques (autoformations, presse, vidéos), livres adaptés aux «dys»...
- Une programmation culturelle variée (ateliers, rencontres d'auteurs, heures du conte pour les enfants et clubs de lecture..).

Pour vous inscrire, consulter le catalogue ou vérifier les horaires d'ouverture de votre structure : bibliotheques.villes-soeurs.fr ou rendez-vous auprès de vos bibliothécaires.

Prix Cœur d'ado : donner le goût de lire

Sur le même principe que le Prix Littéraire des Villes Sœurs, le **Prix Cœur d'ado** invite les jeunes lecteurs à voter pour leur roman préféré. Il donne lieu à des rencontres et des débats entre les élèves et les auteurs et autrices.

Flash info : à l'heure où nous bouclons ce magazine, l'Office de Tourisme Destination Le Tréport-Mers vient d'obtenir le label **« Destination d'excellence »** !

Nos pépites patrimoniales et touristiques !

Faire rayonner le territoire : c'est l'ambition portée par la Communauté de communes.

Destination d'excellence : un accueil reconnu

L'office de tourisme destination Le Tréport-Mers de la Communauté de communes, a été audité dans le cadre de sa candidature à la marque « Destination d'excellence ». Cette distinction récompense la qualité de l'accueil et des services et l'engagement en faveur d'un tourisme plus responsable. Le bilan est très encourageant. Les équipes ont été saluées pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil : réactivité et excellente connaissance du territoire, capacité à conseiller les visiteurs et à leur faire découvrir de nouvelles activités. En parallèle, l'Office poursuit ses engagements environnementaux et sociaux : réduire le papier, développer le numérique...

Pays d'art et d'histoire : une dynamique au bénéfice de tous

La Communauté de communes s'est lancée dans une démarche pour obtenir le label « Pays d'art et d'histoire », attribué par le ministère de la Culture. Cela va bien au-delà de l'inventaire des pierres et des monuments. Pour les 28 communes, il s'agit d'un véritable levier d'attractivité et de cohésion sociale. Son obtention permettra de développer un tourisme plus durable, de soutenir les commerces et services locaux et d'aider les habitants à mieux préserver leur cadre de vie. La candidature a été élaborée dans une dynamique collective, réunissant élus, services techniques, associations patrimoniales, historiens locaux et citoyens.

Une démarche participative : les « cafés du patrimoine »

La Communauté de communes a organisé, de mai à juin 2026, des « cafés du patrimoine » dans les médiathèques et bibliothèques du territoire. Autour d'un moment convivial, chacun a pu échanger sur les enjeux du label et partager ses précieux souvenirs en apportant des clichés antérieurs à 1960.

Notre territoire possède une pluralité patrimoniale unique. Dans nos 28 communes, la diversité de ces richesses compose une véritable destination patrimoniale. Candidater à ce label permet de les rassembler autour d'une vision commune, de mieux les valoriser et d'offrir une reconnaissance à notre patrimoine.

Eddie Facque

— Président de la Communauté de communes.

LE VINGT / HUIT

villes sœurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

villes-soeurs.fr

ALLENAY | AULT | BAROMESNIL | BEAUCHAMPS | BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE | BUIGNY-LÈS-GAMACHES | CRIEL-SUR-MER | DARGNIES | EMBREVILLE | ETALONDES | EU | FLOCQUES | FRIAUCOURT | GAMACHES | INCHEVILLE | LE MESNIL-RÉAUME | LE TRÉPORT | LONGROY | MELLEVILLE | MERS-LES-BAINS | MILLEBOSC | MONCHY-SUR-EU | OUST-MAREST | PONTS-ET-MARAIS | SAINT-PIERRE-EN-VAL | SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY | SAINT-RÉMY-BOSCROCOURT | WOIGNARUE